



SECTION



CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 29/09/2020

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme GOUBERT
M. JOUVE
M. RAYMON
Mme GIGUET

Secrétaire : Mme BONNET

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. DEJOU (FO)
M. BRUN (CGT)
M. VEYLET (CGT)
M. TEUILLIERAS (CGT)
Mme LASSERRE (CGT)
M. LAROUSSINIE (Solidaires)
M. SERRE (Solidaires)
M. GALLOT (Solidaires)

En préambule, nous avons lu la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente,

Nous y sommes ! Le monde d'après c'est la reprise des réformes comme si de rien n'était, changement de rythme sans changement de cap ! Pire, l'épidémie est devenue l'aubaine du gouvernement et par la même du Directeur Général et de ses directeurs départementaux afin d'aller encore plus vite encore plus loin dans la destruction du service public.

Les modifications des horaires d'ouverture d'accueil au public de l'ensemble des services en est un bel exemple.

Ainsi sous couvert de la Covid 19, vous avez diminué de moitié le volume des horaires d'ouverture. Ce sujet n'étant à l'ordre du jour que suite à notre demande, vous nous écrivez que ces modifications d'horaires ne sont que provisoires et donc non soumises au vote. Mais en réalité, comme vous nous l'avez affirmé oralement début septembre, vous n'avez nullement l'intention de revenir dessus.

La restriction de l'accueil des usagers apparaît comme un pas supplémentaire vers des fermetures encore plus massives de nos services. De plus, la gestion de ces modifications d'horaires est des plus obscures pour les usagers comme pour chacun de nos collègues. Ainsi, pourquoi seuls les horaires de certaines structures ont été mis à jour sur Ulysse 15 ?

Autre exemple de cette précipitation à mettre en oeuvre vos contre-réformes, le NRP, suspendu un temps, mais qui reste maheureusement plus que jamais d'actualité. Votre refus de communiquer sur le calendrier donne un goût encore plus amer aux collègues qui sont dans l'incertitude totale quant à leur avenir et qui vivent forcément très mal cette période, et cela, à trois mois de la première échéance présumée de fermetures multiples sur l'arrondissement de Mauriac ! Nous restons dans l'attente d'un CTL sur ce sujet.

Enfin, pour étouffer la contestation des agents contraints à la mobilité forcée la DG fait le forcing pour l'extension du télétravail qui apparaît comme un élément

important pour arriver à briser la DGFIP puisqu'il conduit à l'isolement des collègues et musèle ainsi toutes velléités de résistance.

Nous défendrons toujours le droit individuel des agents à télétravailler mais n'accepterons jamais que certains y soient poussés uniquement par la dégradation de leurs conditions de travail (fermeture de postes, éloignement des missions, réorganisation des services,...).

Dans ce contexte, nous continuons à revendiquer l'arrêt de la mise en œuvre du NRP et le maintien de notre service public de proximité »

Le débat s'installe rapidement autour de la diminution des horaires d'accueil au public.

Pour Mme Goubert, il n'est pas question de repartir sur le monde d'avant, son idée est bien de diminuer à terme les horaires d'ouvertures au public. Elle précise qu'elle a consulté tous les chefs de services en juin qui avaient eux-même consultés leurs agents pour connaître leur souhait sur les heures d'ouvertures.

Si nous comprenons que certains de nos collègues sous la charge de travail apprécient d'avoir moins d'accueil à réaliser, il est évident que cette évolution est bien une régression du service public. A terme cette évolution engendrera la disparition de nos services, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Nous insistons sur le fait que les horaires d'ouverture ne sont pas mis à jour ni sur internet, ni sur Ulysse 15, les collègues se trouvent ainsi dans l'impossibilité de renseigner les usagers sur les horaires des autres services du département.

A la question sur l'accueil fiscal à Mauriac après mise en place du NRP, Mme Goubert indique que comme il y aura maintien d'une équipe du SIP, il y aura un accueil physique des usagers nous avons malheureusement de sérieux doutes sur cette réponse, qui ne correspond pas à la présentation du NRP qui nous avait été donnée en 2019

Concernant le télétravail, la Direction se dit ouverte à la mise en place de plus de télétravail. Actuellement 26 personnes en bénéficient mais seuls 9 sous convention.

1) Approbation des procès verbaux des 7 et 16 janvier et du 25 juin :

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

2) Le point sur l'exécution du budget 2020 :

Une exécution budgétaire arrêtée au 31/08/20 nous a été présentée. Elle fait ressortir un surcoût de 90 000 € liée à la crise sanitaire dont notamment +25 000 € pour les frais de repas et + 45 000 € de frais de nettoyage. Parallèlement à cette crise certaines dépenses n'ont pas été effectuées (formation, ...).

En dépit de la forte augmentation constatée dans les dépenses de nettoyage, beaucoup de services ne sont pas satisfaits de la qualité du nettoyage. La direction se dit surprise, et nous indique qu'elle réinterrogera les chefs de services afin qu'ils fassent remonter les manquements constatés. N'hésitez pas à le signaler.

Nous constatons que le budget départemental est en diminution par rapport à 2019 : moins 45 000 € d'autorisations d'engagement (850 577 € en 2020 contre 895 256 € en 2019). Au 31/08, 424 079 € de crédits de paiements ont été consommés.

A notre question sur les projets travaux à venir sur les bâtiments de Mauriac, la Cité administrative et la Direction, les informations sont les suivantes :

Avec le NRP, si des travaux d'aménagement sont prévus sur le site de Mauriac, ils seront de faibles ampleurs.

Pour la cité administrative, pas d'avancée sur le projet.

Enfin concernant la Direction, pour faire suite aux annonces ministérielles d'appels à projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat dans le cadre de « France Relance », un dossier a été déposé portant sur le changement des fenêtres et de la climatisation, avec toutefois peu d'espoir qu'il soit retenu.

3) Le tableau de bord de veille sociale (TBVS) 2019 :

A la lecture du TBVS, 9 services sont particulièrement en difficulté. Ce tableau est un bon outil de travail cependant derrière rien n'est fait. A ce titre quid du remplacement du médecin de prévention et de l'assistante sociale ? La Directrice explique que c'est le Secrétariat Général du Ministère qui gère ces emplois. Nous lui demandons de relancer le Secrétariat Général et d'insister sur la nécessité de pourvoir ces emplois.

En analysant ce tableau, on remarque la forte augmentation du nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps (1 023 contre 900,5). Parallèlement, le nombre de périodes de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours diminue encore (463 en 2017, 363 en 2018 et 345 en 2019) et n'est selon nous que la traduction de la mise en place du jour de carence.

En période de crise sanitaire maintenir ce jour de carence est d'autant plus une aberration.

4) Le bilan de la formation professionnelle 2019 :

En 2019, le nombre de jours de formations est de 650,9 contre 1 366 en 2018.

191 agents sur un total de 234 ont bénéficié d'au moins une formation. Cette forte diminution s'explique selon la Direction par la faible mobilité des agents et les chiffres élevés de 2018 induits par les formations sur le PAS.

Au niveau local, 7 formations ont été assurées. Parallèlement 42 e-formations ont été proposées. Sur ces dernières près de la moitié des inscrits n'ont pas débuté la formation ou n'ont pas été jusqu'à leur terme.

Il est à signaler que la salle de formation est disponible pour tout agent qui souhaite participer à une e-formation en dehors de son poste de travail. N'hésitez pas à le demander.

5) La généralisation du paiement de proximité :

Depuis le 28/07/2020, le paiement en numéraire et par carte bancaire des factures SPL, amendes et impôts inférieures à 300 € est possible dans les bureaux tabacs agréés en partenariat avec la Française des jeux. Dans le département, 16 buralistes sont d'ores et déjà agréés, 6 autres sont en cours. La volonté de donner des agréments à des buralistes implantés sur les communes où existent des Centres des Finances Publiques, montrent bien que dans l'esprit de notre direction, il y a une volonté de supprimer nos structures.

Le paiement en numéraire dans nos services est amené à disparaître d'ici mi 2021 avec la seconde phase du « zéro cash » et le versement des régisseurs et institutionnels auprès de la banque postale.

Seule une caisse résiduelle devrait rester à l'issue de ce processus de démantèlement.

Une mission de plus qui est externalisée au privé !

6) Affichage d'indicateurs de transparence dans les SIE :

Le projet du gouvernement « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics » prévoit un affichage local et sur internet pour toutes les administrations disposant d'un réseau en relation avec le public, d'indicateurs mesurés à l'échelle de chaque service. Six indicateurs ont été retenus allant du taux d'utilisateurs satisfaits des services en ligne à celui du taux d'utilisateurs satisfaits à l'issue de leur rendez-vous.

Les résultats des indicateurs seront affichés dans les halls d'accueil des SIE.

Nous nous interrogeons sur la finalité de ces indicateurs.

7) Evolution de la réglementation relative aux frais de déplacement :

La réglementation relative aux frais de déplacement évolue.

La direction nous présente son projet de mise à jour de la note locale.

Deux nouveautés sont à retenir :



- il sera désormais nécessaire de fournir les justificatifs de dépense de repas pour toute demande de remboursement. Le taux du remboursement forfaitaire des frais de repas est fixé à 17,50 €. Cependant, le taux du remboursement forfaitaire des frais de repas est limité à 8,75 € pour un agent en stage ayant la possibilité de se rendre dans un restaurant administratif.

- en dessous de 30 € en principe il n'y a plus lieu de transmettre les pièces justificatives de frais de transport. Toutefois la Direction se réserve le droit de les solliciter ultérieurement.

9) Questions diverses :

Pour la énième fois, nous avons demandé comment seront traités les jours de report de congés 2019 non pris par les agents après le 3/05/2020 : toujours aucune réponse ! Nous avons l'impression, malgré les promesses du printemps sur ce sujet, que les collègues risquent de les perdre définitivement. Nous revendiquons toujours à minima que ces jours soient mis sur le CET.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	SECTION  CANTAL	BULLETIN D'ADHESION
(À renvoyer à Sabine BOURGADE, Paierie Départementale ou à JP MOISSINAC, DDFiP)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à _____, le _____ signature		

66 % de la cotisation syndicale donne droit à crédit d'impôt